

CAMP BOURJAS – ETANCHEITE, VIDANGE ET EVACUATEUR DE CRUE.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	DDTM83-2026-01
Date limite de remise des plis	04/08/26

1. OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

DDTM du Var- Préfecture- service CS 31 209- 83 070 TOULON

Courriel : ddtm-directeur@var.gouv.fr
marianne.etrioux@var.gouv.fr

Site internet : www.var.gouv.fr

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : CAMP BOURJAS - ETANCHEITE, VIDANGE ET EVACUATEUR DE CRUE











Dans le cadre de la mise en conformité de l'ouvrage, le maitre d'ouvrage souhaite réaliser une vidange de l'ouvrage en vue de remettre en état le dispositif de vidange de fond, de reprendre l'étanchéité du parement amont et de modifier l'évacuateur de crues qui n'est aujourd'hui pas capable d'encaisser la crue de projet.

Les travaux seront composés de 2 lots distincts :

- **Lot 1 : Etanchéité et système de vidange**
- **Lot 2 : Evacuateur de crue**

Code CPV	Libellé CPV
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
45112500-0	Travaux de terrassement
45240000-1	Travaux de construction de d'ouvrages hydrauliques
45247000-0	Travaux de construction de barrages, de canaux, de canaux d'irrigation et d'aqueducs

Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	CAMP BOURJAS - ETANCHEITE, VIDANGE ET EVACUATEUR DE CRUE
 Acheteur	DDTM 83
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Collobrières
 Durée	Variable selon les prestations du contrat
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1500$
 Variation des prix	Révisibles (formule) formule variable selon les prestations
 Nature des prix	Prix mixtes

Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :








Objet
Lot n°1 : RENOVATION DU SYSTEME DE VIDANGE ET DE L'ETANCHEITE DU BARRAGE DE CAMP BOURJAS (CPV : 45240000-1 - Travaux de construction d'ouvrages hydrauliques , CPV : 45248000-7 - Travaux de construction d'ouvrages hydromécaniques)
Lot n°2 : EVACUATEUR DE CRUE (CPV 45262330-3 : Travaux de réparation d'ouvrages en béton)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Déroulé de la procédure et planning indicatif :

 Publication de la consultation	18/05/2026
 Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	19/06/2026
 Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	19/06/2026
 Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	06/07/2026
 Classement des offres et attribution du contrat	10/07/2026
 Information des candidats non retenus	10/07/2026
 Signature et notification du contrat	10/07/2026

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement Lot 1
- Acte d'engagement Lot 2
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) Lot1
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) Lot2
- Bordereau des prix unitaires (BPU), détail quantitatif estimatif (DQE) et décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) Tableau des prix - Lot 1
- Bordereau des prix unitaires (BPU), détail quantitatif estimatif (DQE) et décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) Tableau des prix - Lot 2
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat
- DC4 Déclaration de sous-traitance

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

🕒 **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Quelle que soit la forme du groupement, ce dernier ouvrira un compte unique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité

de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 1° du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité

de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 2° du Code de la commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire,

pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

🕒 **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

🕒 **Clause d'insertion sociale :**

La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le CCAP, constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

🕒 **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

🕒 **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**DDTM du VAR- Direction
Préfecture- service CS 31209
80 070 TOULON**

**Attention, les envois de plus de 3 kg doivent être envoyés ou déposés au 98 rue Montebello-
83 000 Toulon**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique ou manuscrite par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES .

🕒 Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à 945 000 euros (HT par an) pour le lot 1, à 411 000 euros (HT par an) pour le lot 2
DC1 - Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
DC2 - Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
Qualifications professionnelles	<p>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</p> <p>Lot1</p> <p>FNTP 162 – Étanchéité d'ouvrages hydrauliques FNTP 164 – Ouvrages hydrauliques FNTP 514 – Canalisations sous pression FNTP 522 – Réhabilitation de réseaux sans tranchée</p> <p>Pour les travaux subaquatiques, le titulaire devra justifier de compétences spécifiques en intervention en milieu immergé (personnel titulaire de certifications de scaphandrier professionnel ou équivalent).</p> <p>Lot 2</p> <p>FNTP 144 – Ouvrages en béton armé pour génie civil FNTP 164 – Ouvrages hydrauliques (canaux, déversoirs, évacuateurs...)</p>
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, période,

	<p>lieu d'exécution</p> <p>Lot 1 : Réalisation de travaux similaires (curage de retenue, travaux subaquatiques, installation de vantellerie et canalisations en fonte) sur des barrages ou digues classés ou non classés 2 références dans les 5 dernières années</p> <p>Lot 2 : Réalisation de travaux similaires (Terrassement et génie civil) sur des ouvrages hydrauliques 2 références dans les 5 dernières années</p>
--	---

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement par lot
BPU	Bordereau de prix unitaire
DQE	Détail quantitatif estimatif
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire
Mémoire technique	Mémoire technique rédigé selon format fourni
Planning Prévisionnel	Planning Prévisionnel sous forme de diagramme de GANTT

🕒 **Déclaration sans suite :**

Conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut à tout moment déclarer la procédure sans suite.

🕒 **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

◦ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

◦ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

○ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 : ETANCHEITE ET VIDANGE

Critère	Complément
1. Prix (pondération 60)	
2. Valeur technique (pondération 20)	
Organisation et moyens humains affectés au chantier (5)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation générale et organigramme : organisation, clarté et complétude de l'organigramme, exposition des rôles affectés à chaque personne (2) ○ Expérience des acteurs principaux du chantier : CV du directeur des travaux, conducteur(s) de travaux et chef(s) du chantier comportant des expériences sur des chantiers de même nature ou de même complexité (3)
Mode opératoire et phasage (15)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mode opératoire et phasage envisagés pour la réalisation du curage et de la vidange (3) ○ Mode opératoire pour le maintien hors d'eau du chantier et la protection du chantier en pied de barrage (3) ○ Mode opératoire pour la mise en place de la membrane étanche (3) ○ Mode opératoire pour la remise en fonctionnement de la vidange (3) ○ Mode opératoire pour prise en compte du risque de météo (3)
3. Valeur environnementale (pondération 10)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologie de suivi de la qualité de l'eau pendant la phase de vidange et de travaux (5) ○ Méthodologie de gestion des sédiments dans la retenue pendant la phase de curage en eau et pendant la phase de maintien en assec durant les travaux (5)
4. Clause sociale (pondération 10)	Description de l'organisation et des modalités de mise en œuvre et de suivi de la clause sociale

Lot n°2 : EVACUATEUR DE CRUE

Critère	Complément
1. Prix (pondération 60)	
2. Valeur technique (pondération 20)	
Organisation et moyens humains affectés au chantier (5)	<ul style="list-style-type: none"> O Organisation générale et organigramme : organisation, clarté et complétude de l'organigramme, exposition des rôles affectés à chaque personne (2) O Expérience des acteurs principaux du chantier : CV du directeur des travaux, conducteur(s) de travaux et chef(s) du chantier comportant des expériences sur des chantiers de même nature ou de même complexité (3)
Mode opératoire et phasage (15)	<ul style="list-style-type: none"> O Mode opératoire et phasage envisagés pour la réalisation des terrassements (3) O Mode opératoire pour le tri et l'évacuation des matériaux (3) O Mode opératoire pour la mise en place du nouveau béton (3) O Mode opératoire pour le raccordement entre les nouveaux et anciens ouvrages (3) O Mode opératoire pour prise en compte du risque de météo (3)
3. Valeur environnementale (pondération 10)	<ul style="list-style-type: none"> O Méthodologie de maîtrise des eaux de ruissellement pendant la phase de travaux (5) O Méthodologie de gestion des matériaux excavés (5)
4. Clause sociale (pondération 10)	<ul style="list-style-type: none"> O Description de l'organisation et des modalités de mise en œuvre et de suivi de la clause sociale

Modalités de calcul des notes :

Pour chaque critère, la note de la meilleure offre sur le critère considéré sera ramenée à la note maximale et servira de référence pour la notation des autres offres par application d'une règle de trois.
 Pour le lot 1, si le candidat obtient une note inférieure ou égale à 20, sur l'ensemble des critères techniques, environnementaux et sociaux avant pondération, son offre sera écartée et jugée irrégulière.
 Pour le lot 2, si le candidat obtient une note technique inférieure ou égale à 15, sur l'ensemble des critères techniques, environnementaux et sociaux avant pondération, son offre sera écartée et jugée irrégulière.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

🕒 **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, plateforme de dématérialisation...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

🕒 **Justificatifs à fournir par l'attributaire sur le site :** <https://www.e-attestations.com>

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance décennale	Attestation Décennale, y compris sur les ouvrages non soumis
Attestation RC Pro	Attestation d'assurance RC Pro en cours de validité.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Travailleurs étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail, veuillez renseigner l'attestation sur l'honneur à télécharger sur le site e-attestations.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur.

🕒 Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé pré-contractuel régi par les articles 2 à 10 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les Art. 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.
- Référé contractuel régi par les articles 11 à 21 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les articles 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine CS 40510 83041 TOULON CEDEX 9

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpd@canal-de-provence.com ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)